

# ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2016

---

SÉCURITÉ DE L'USAGE DES DRONES CIVILS - (N° 3750)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CD15

présenté par  
Mme Le Vern, rapporteure

-----

### ARTICLE 2

À la seconde phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« ne s'applique pas »,

les mots :

« n'est pas applicable ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.